

Guide juridique de la voirie des collectivités territoriales

Par Philippe Dupuis

Consultant au CRIDON Nord-Est

territorial éditions

Avertissement de l'éditeur :

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur de recourir à un professionnel du droit.

Nous sommes vigilants concernant les autorisations de reproduction et indiquons systématiquement les sources des schémas, images, tableaux, etc. repris dans nos classeurs.

Pour toute demande de modification, mise à jour ou suppression d'un élément au sein de cet ouvrage, merci de contacter :
nathalie.marion@territorial.fr.

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle. La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

	Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication sans autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie. CFC 20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70
---	---



Sommaire

L'équipe éditoriale

Présentation

Introduction

Partie 1

La maîtrise foncière nécessaire à la création des voiries

Introduction

I • L'utilisation de procédés exorbitants du droit commun

Préambule

A - L'utilisation de l'urbanisme réglementaire

1. L'institution d'emplacements réservés dans le plan local d'urbanisme
2. La mise en œuvre de l'emplacement réservé

B - L'utilisation de l'expropriation pour cause d'utilité publique

1. La phase administrative
2. La phase judiciaire

C - L'utilisation du droit de préemption

1. La création de voiries et les opérations d'aménagement
2. Type de biens soumis en droit de préemption « simple »
3. Type de biens soumis en droit de préemption urbain « renforcé »
4. Possibilité de préemption de fraction d'unité foncière
5. Les mutations concernées
6. La mise en œuvre de la procédure de préemption
7. Transfert de propriété : quand est-il effectif ?
8. Paiement du prix
9. Utilisation du bien et objet d'exercice du droit de préemption
10. La rétrocession
11. Conséquence possible : la nullité de la préemption
12. Les conséquences de la préemption

D - La cession forcée des voies privées ouvertes à la circulation publique

1. Origine et champ d'application
2. Modalités de la cession

II • L'acquisition amiable

Préambule

A - Les préalables à la décision d'acquérir

1. La négociation et la compétence pour acquérir
2. La consultation de France Domaine

B - La décision d'acquérir

1. Les caractéristiques de la délibération
2. L'établissement de l'acte

C - Les formalités postérieures

1. *Le paiement du prix*
2. *Le bilan annuel des acquisitions et des cessions*

III • Voirie et intercommunalité

Préambule

A - L'acquisition de la voirie par un EPCI

1. *L'acquisition en propre*
2. *L'acquisition par transfert des biens*

B - La mise à disposition de la voirie

C - Gestion du domaine public par un EPCI

1. *Pouvoirs de gestion de droit commun*

D - L'émergence d'un pouvoir de police intercommunal

1. *Une réaffirmation du pouvoir de police du maire sur la voirie*
2. *Une nouvelle police transférable : circulation et stationnement*
3. *Les modalités du transfert du pouvoir de police*

IV • Les enquêtes publiques

A - Les enquêtes soumises au régime du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

1. *Présentation générale des procédures d'enquêtes publiques relevant du régime du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique*

B - Une hypothèse de procédure d'enquête publique préalable particulière : l'aliénation des chemins ruraux

1. *La forme de l'enquête publique*
2. *Répartition des compétences entre les différentes autorités communales*
3. *Les caractéristiques de l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux*

C - Les enquêtes publiques développées dans le Code de la voirie

1. *Présentation des enquêtes publiques relatives au classement et au déclassement des voies de circulation*

Partie 2

La consistance de la voirie

Introduction

I • La voirie communale et le domaine public

Préambule

A - Critères de la domanialité – Définition du domaine public routier

1. *Une définition désormais codifiée*
2. *La propriété publique : un critère nécessaire mais pas suffisant*
3. *Le critère de l'affectation : un critère double*
4. *Le critère de la domanialité publique virtuelle (ou par anticipation)*
5. *Le critère de la domanialité globale*
6. *La domanialité par contagion*

B - Le critère de l'accessoire : un critère résiduel mais important en matière de voirie

C - Les dépendances de la voirie : l'apport de la jurisprudence

1. *Bacs et passages d'eau*
2. *Ponts et tunnels*
3. *Trottoirs*
4. *Talus et fossés*
5. *Accotements*
6. *Terrains contigus à la voie publique*
7. *Arcades, arceaux, cornières, couverts ou galeries*
8. *Murs de soutènement, clôtures, murets*
9. *Arbres*
10. *Pistes cyclables*
11. *Les impasses*
12. *Places*
13. *Réseaux sous-viaires*
14. *Canalisations*
15. *Parkings*
16. *Digues*

D - Superposition d'affectations et transfert de gestion

1. *Les superpositions d'affectations*

E - L'emprise du domaine public routier : le rôle du classement

1. *L'affectation*
2. *Le classement*

F - La sortie d'un bien du domaine public communal

1. *Le déclassement : une condition normalement indispensable*
2. *Exceptions introduites par le CG3P*
3. *La désaffectation : un critère matériel*
4. *Modalités pratiques*

G - Le sort des contrats

Annexes à consulter

Annexe I

Circulaire n° 91-33 du 18 avril 1991 relative aux modalités d'instruction de projets comportant superposition d'ouvrages publics et privés sur une emprise routière (NOR : EQU9110048C), non parue au JO

Annexe II

Circulaire n° 85-70 du 10 octobre 1985 relative aux règles de partage du financement en cas de croisement ou de juxtaposition d'une route nationale et d'une voie ferrée, non parue au JO

Annexe III

Circulaire du ministre des Travaux publics n° 11 du 10 février 1958 : domaine public fluvial artificiel / emprunt par un chemin public (non publiée au JO)

II • Voirie n'appartenant pas au domaine public communal

A - Les chemins ruraux

1. *Qu'est-ce qu'un chemin rural en pratique ?*
2. *Caractéristiques techniques*
3. *Désaffectation et aliénation des chemins ruraux*

B - Les voies privées ouvertes à la circulation du public

1. Définition
2. Rôle et responsabilité de la commune
3. La cession forcée des voies privées
4. La cession amiable des voies privées

C - Les chemins d'exploitation

1. Définition des chemins d'exploitation
2. Utilisation des chemins d'exploitation
3. Qui doit les entretenir ?
4. Disparition du chemin : les différentes options

Annexes à consulter

Annexe I

Circulaire n° 64 du 4 juillet 1957 (non publiée au *Journal officiel*)

III • La voirie départementale

Préambule

A - Généralités et définitions de la voirie départementale

1. Définitions de la voirie départementale
2. Compléments relevant du Code général des collectivités territoriales

B - Caractéristiques techniques du domaine public routier départemental

1. Présentation du cadre légal et réglementaire issu du Code de la voirie routière
2. Le cas particulier de l'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

C - Enquête publique relative au classement, au déclassement, à l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, à l'ouverture, au redressement et à l'élargissement des routes départementales

D - Dispositions relatives à la coordination des travaux exécutés sur les routes départementales

1. La répartition des compétences entre le conseil départemental et le président du conseil départemental
2. Les modalités de réalisation des travaux affectant le sol et le sous-sol de la voirie départementale

IV • Les voies à statut particulier

Préambule

A - Les routes express

1. Définition
2. Les conditions d'attribution du caractère de route express
3. Les limitations des droits détenus par les particuliers concernés par la route express
4. Le retrait du caractère de route express

B - Les déviations

1. La nécessaire articulation des notions de déviations et de routes à grande circulation
2. Le régime juridique des déviations

C - Les ouvrages d'art

1. L'incorporation des ouvrages d'art dans le champ d'application de la voirie routière
2. Les dispositions générales

Partie 3

L'utilisation de la voirie

I • L'utilisation collective

A - Introduction générale

B - L'utilisation de la voirie : généralités relatives aux différentes qualifications des utilisations possibles

- 1. Utilisations collectives et utilisations privatives*
- 2. La distinction caractère normal / caractère anormal de l'utilisation de la dépendance*

C - Les utilisations collectives de la voirie

- 1. Le principe de la liberté d'utilisation*
- 2. La réglementation de l'utilisation collective de la voirie routière*
- 3. Le principe de la gratuité de l'utilisation*
- 4. Le principe d'égalité des bénéficiaires de l'utilisation*

D - Focus sur le stationnement payant

- 1. La pluralité des différents fondements au caractère possiblement payant du stationnement*
- 2. Une nécessaire combinaison des compétences dévolues aux organes de la collectivité*
- 3. La nature juridique de la redevance de stationnement et du forfait de post-stationnement*
- 4. Le régime juridique et la mise en œuvre de l'établissement des prélèvements*
- 5. Le régime juridique et la mise en œuvre du recouvrement des redevances et forfaits de post-stationnement*
- 6. Le contentieux des avis de paiement du montant du forfait de post-stationnement*

Annexes à consulter

Annexe I

Arrêté du 6 décembre 2007 relatif au modèle type de dispositif de contrôle de la durée du stationnement urbain (NOR : IOCD0769513A)

Annexe II

Annexe II du Code général des collectivités territoriales relative aux informations devant figurer dans le rapport annuel prévu à l'article R.2333-120-15

II • Les utilisations privatives de la voirie

Préambule

A - Une utilisation conditionnée par la détention d'une autorisation

- 1. Les caractères communs des autorisations d'utilisation privative*
- 2. Les autorisations unilatérales*
- 3. Les autorisations conventionnelles*

B - La contrepartie de l'autorisation : l'acquittement d'une redevance

- 1. Définition : détermination de l'objet des redevances domaniales*

C - Le sort des occupants sans titre

- 1. Le cas général*
- 2. Le cas particulier du domaine public routier*

D - Le cas particulier des aisances de voirie

- 1. Définition*
- 2. Quels sont les droits reconnus aux riverains du domaine public routier par ces aisances ?*

E - Les servitudes conventionnelles sur le domaine public

1. Avant l'entrée en vigueur du Code général de la propriété des personnes publiques
2. Depuis l'entrée en vigueur du CG3P
3. Les incertitudes

F - La fin de l'autorisation

G - Le commerçant et le domaine public

1. Le fonds de commerce et le domaine public
2. La cession du fonds de commerce sur le domaine public
3. Une publicité est-elle obligatoire ?

III • Les occupants de droit du domaine public

Préambule

A - Les occupations concernées

1. Transport et distribution d'électricité
2. Canalisations de transport de chaleur
3. Transport et distribution de gaz
4. Réseaux de télécommunications sur le domaine public

B - L'octroi de l'autorisation

1. En cas de permission (art. R.20-45) : qui l'accorde ?
2. Le refus d'une occupation du domaine public à un occupant de droit doit être motivé

C - La fin de l'autorisation

1. Le régime de droit commun
2. Les possibilités de dérogation
3. Le sort des ouvrages édifiés par l'occupant

D - Une redevance au calcul encadré

Partie 4

La protection de la voirie

I • La police générale et les polices spéciales relatives à la voirie

A - La police de l'ordre public

1. Le cadre
2. L'exemple des trottoirs
3. L'exemple des déchets

B - La police de la circulation

1. Les autorités compétentes
2. Les lieux et déplacements concernés

C - Coordination des travaux exécutés sur les voies publiques à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations

1. Les modalités de réfection des voies publiques
2. Évaluation des frais
3. Pouvoirs identiques du président du conseil général sur les routes départementales hors agglomération
4. Circulaire n° 96-14 du 6 février 1996 du ministère de l'Équipement « Exploitation sous chantier »

I bis • Police de la conservation du domaine public et contravention de voirie

Préambule

A - Définition de la police de la conservation du domaine

B - Distinction entre contravention de voirie routière et contravention de grande voirie

- 1. Les contraventions de grande voirie*
- 2. Les contraventions de voirie routière*

C - Présentation des contraventions de voirie routière

- 1. Définition de la contravention de voirie routière*
- 2. Exemples jurisprudentiels*

D - La compétence du juge judiciaire pour les contraventions de voirie routière

- 1. La compétence de principe du juge judiciaire*
- 2. La procédure*

E - Possibilité de l'institution d'une contribution spéciale

- 1. Hypothèse concernée : une voirie dégradée*
- 2. La procédure : nécessité de rechercher un accord amiable*

II • La protection des chemins ruraux

A - La police des chemins ruraux

- 1. La police de la circulation des chemins ruraux*
- 2. La police de la conservation des chemins ruraux*

B - Les servitudes affectant les chemins ruraux

- 1. La servitude d'écoulement des eaux*
- 2. La servitude de curage*
- 3. Les servitudes de visibilité*
- 4. Les servitudes de clôtures*
- 5. Autres prescriptions énoncées par le Code rural*

C - Aspects du contentieux relatifs aux chemins ruraux

- 1. Les chemins ruraux : dépendance du domaine privé des communes*
- 2. Les chemins ruraux, ouvrages publics selon leur affectation à l'usage du public*
- 3. Des règles de responsabilité liées à la qualification juridique du chemin rural*

D - Cas pratique

III • Les servitudes au profit de la voirie

Préambule

A - Servitudes d'urbanisme

- 1. En l'absence d'un document d'urbanisme*
- 2. En présence d'un document d'urbanisme*
- 3. Typologie des servitudes*

B - Servitude de visibilité

C - Servitude d'ancrage et de support

D - Servitude relative à la lutte contre l'incendie et l'obligation de débroussaillage

- 1. Mesure de défense et de lutte contre l'incendie*
- 2. Servitude spécifique*

E - Servitude d'occupation temporaire des propriétés privées pour les besoins des travaux publics

F - Servitudes relatives aux plantations

G - Servitudes pour la pose des plaques de dénomination des rues et de numérotation des habitations

H - Ruches et distance des voies publiques

IV • L'alignement

Préambule

A - Le plan d'alignement : ses effets

1. *Élargissement/rétrécissement de la voie*
2. *Interdiction des travaux confortatifs*
3. *La procédure du péril est applicable*
4. *Les cas où l'on ne peut utiliser le plan d'alignement*
5. *L'indemnisation de la servitude d'alignement*
6. *Plan d'alignement et documents d'urbanisme*

B - L'arrêté individuel d'alignement

1. *Délivrance*
2. *Effets de l'alignement individuel*
3. *Qui est compétent pour délivrer un alignement ?*
4. *Pourquoi demander un alignement ?*

C - Modèle d'arrêté d'alignement

Partie 5

Responsabilité et voirie

I • Les dommages de travaux publics : introduction

A - La définition des travaux publics

B - Le caractère immobilier des travaux publics

C - Des travaux immobiliers au bénéfice d'une collectivité publique

D - Des travaux immobiliers réalisés par la collectivité publique dans le cadre d'une mission de service public

E - Voirie et ouvrage public

1. *Conditions de qualification de la voirie en ouvrage public*
2. *Voirie, ouvrage public et théorie de l'accessoire*

F - Les dommages de travaux publics

G - Le caractère extensif de la notion de dommages de travaux publics

H - Les limites au caractère extensif de la notion de dommages de travaux publics

I - Le fondement de la responsabilité pour les dommages de travaux publics

II • Les dommages permanents de travaux publics

A - Fondement juridique

B - Typologie des dommages permanents

1. *Les préjudices commerciaux*
2. *Les troubles de jouissance imputables au fonctionnement normal de l'ouvrage*
3. *Dépréciation de la valeur des immeubles voisins*
4. *Les atteintes au droit d'accès et les allongements de parcours*

C - La réparation des seuls préjudices anormaux et spéciaux

- 1. Sur le préjudice anormal*
- 2. Sur le préjudice spécial*
- 3. Précisions complémentaires*

D - Les causes d'atténuation ou d'exonération de responsabilité

- 1. La force majeure*
- 2. La faute de la victime*

III • Les dommages accidentels de travaux publics

Introduction

A - Les dommages subis par les participants, ou la responsabilité pour la faute prouvée

B - La responsabilité pour défaut d'entretien normal de la voie publique à l'égard de l'usager

- 1. Définition de l'usager de la voie publique*
- 2. La notion de défaut d'entretien normal de la voie publique*
- 3. Hypothèses de défaut d'entretien de la voie publique*
- 4. La preuve du défaut d'entretien normal*

C - La responsabilité sans faute au bénéfice du tiers à la voie publique

- 1. Définition du tiers à la voie publique*
- 2. Mise en œuvre de la responsabilité*
- 3. Les causes d'exonération de responsabilité*
- 4. Les ouvrages exceptionnellement dangereux*

D - Cas particulier des trottoirs

- 1. Rappel : la question de l'accessoire*
- 2. Les critères de responsabilité de la personne publique propriétaire*
- 3. La chute d'un objet sur le trottoir*
- 4. Conclusion : la question du trottoir enneigé ou verglacé et la responsabilité de la commune*

IV • Aspects de la procédure contentieuse

A - Un contentieux de pleine juridiction

- 1. Les caractéristiques juridiques du recours de plein contentieux*
- 2. Obligation de lier le contentieux*
- 3. Les délais de saisine du juge administratif et travaux publics*
- 4. Chiffre obligatoire de la demande d'indemnité*

B - Les dommages de travaux publics et les procédures d'urgence

- 1. Des mesures provisoires dépourvues de l'autorité de la chose jugée*
- 2. Le référé constat (art. R.531-1 du CJA)*
- 3. Le référé instruction (art. R.532-1 du CJA)*
- 4. Le référé conservatoire (art. L.521-3 du CJA)*
- 5. Le référé liberté (art. L.521-2 du CJA)*
- 6. Le référé suspension (art. L.521-1 du CJA)*

C - Les commissions d'indemnisation amiable

V • Le préjudice indemnisable

A - Les conditions d'engagement de la responsabilité de la puissance publique

- 1. Le préjudice*
- 2. Le lien de causalité*

B - L'évaluation de la réparation

- 1. L'évaluation du préjudice*
- 2. Le calcul de l'indemnité*

VI • Les personnes responsables

Préambule

A - Les actions ouvertes à la victime

- 1. Situation où les dommages ont été causés par une entreprise qui a agi pour l'administration*
- 2. Hypothèse où l'exécution des travaux publics a été confiée à une société concessionnaire*
- 3. Exception où la victime ne peut mettre en jeu que la responsabilité du maître d'ouvrage*
- 4. Situation où l'ouvrage est lié à deux collectivités publiques en même temps*

B - La contribution à la dette

- 1. L'appel en garantie*
- 2. Le recours du maître d'ouvrage contre l'entrepreneur en cas de manquement aux obligations contractuelles*
- 3. Appel en garantie ou action récursoire sur une faute extracontractuelle de l'entrepreneur*
- 4. Hypothèse où l'entrepreneur est à l'origine du dommage*

C - La compétence juridictionnelle

- 1. Nécessité d'un lien contractuel de droit public*
- 2. Hypothèse où, dans l'exécution de travaux pour le compte d'une collectivité locale, est intervenu un service technique de l'État*

Conclusion et pour rappel : Les causes d'exonérations

VII • Utilisation collective de la voirie et responsabilité

Introduction

A - Le principe de liberté d'accès sur la voirie et responsabilité

- 1. Les justifications du principe de liberté d'utilisation*
- 2. Les sources juridiques*
- 3. Le contrôle de la limitation de l'usage du domaine*
- 4. Encombrement de la voirie et responsabilité*

B - Le principe d'égalité sur la voirie et responsabilité

